

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 30 novembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (34) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Claire NOLIN (procuration Jeannine GARRABET – POUGET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à Alain LUNEAU), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS.

Date de convocation : Mardi 24 novembre 2020
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Désignation des membres de la commission GEMAPI Bassin versant du Sègre.

Le lundi 30 novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

Le bassin versant du Sègre englobe toute la Cerdagne, dont Font-Romeu, Bolquère et Eyne, communes membres de la CC Pyrénées Catalanes. De fait, la Commission GEMAPI, compétence obligatoire transférée à la CC Pyrénées-Cerdagne depuis 2018, comprend également des élus de notre collectivité.

Au vu de l'article 2 de la convention passée entre les deux Communautés de communes, la Commission mixte GEMAPI se compose de « 8 membres, 4 pour chaque communauté, dont leur président respectif ».

Le président propose comme représentants :

Titulaires :	Pierre BATAILLE	JACKIE COLL
	ALAIN LUNEAU	ALAIN BOUSQUET

Le Président soumet au vote.

Election à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 30 novembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 1-12-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 1-12-2020
NOTIFICATION FAST

